

Charte de Qualité PROGRESS'SCION

La Charte Qualité de PROGRESS'SCION est l'expression d'un système de valeurs auquel adhèrent la société et ses employés. Elle a été adoptée le 1 septembre 2009. La Charte de Qualité énonce les critères de professionnalisme que défend PROGRESS'SCION. Elle est fondatrice des rapports entre les clients et PROGRESS'SCION. Elle n'a pas de valeur contractuelle vis-à-vis des clients et partenaires de la société. La société PROGRESS'SCION et ses employés s'engagent à respecter les principes suivants :

Respect de l'entreprise et des personnes

- Faire preuve d'une loyauté totale envers ses clients.
- Veiller à être co-producteur de solutions opérationnelles et maîtrisables par le client.
- Exécuter les missions avec un fort niveau d'implication que le client est en droit d'attendre.

Engagement de professionnalisme

- Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention et/ou d'expertise.
- Maintenir ses compétences à jour et en harmonie avec les missions acceptées.
- Exercer principalement des activités de conseil ou de prestation intellectuelle.
- Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et valoriser l'image de la profession.

Intégrité

- Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'objectivité et l'impartialité du conseil et la qualité des services rendus.

Confidentialité

- Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions, c'est à dire ne pas utiliser ni divulguer les informations et résultats des travaux portés à sa connaissance, sans l'autorisation préalable du client.

Indépendance

- Être rémunéré exclusivement par son client.
- Agir indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial de nature à influencer sur l'intervention, ou dans le cas contraire, en informer son client.
- Se réserver la possibilité de mettre un terme à la mission en cas de désaccord avec le client.